

Le discours ci-après a été prononcé par le Directeur général le 5 novembre:

# Exposé présenté à la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies

par M. Sigvard Eklund

L'Assemblée générale est parfaitement consciente de l'importance mondiale, du point de vue économique et politique qu'a revêtu la situation actuelle de l'énergie. Il est désormais plus qu'évident que les problèmes posés en général par l'énergie et en particulier par l'énergie d'origine nucléaire doivent être traités dans un cadre international et qu'ils exigent une coopération croissante entre tous les pays.

La situation actuelle a eu des incidences profondes sur les perspectives économiques qu'offre l'énergie d'origine nucléaire. Comme je l'ai dit en septembre dernier à notre Conférence générale, même si le prix du pétrole devait baisser, l'énergie nucléo-électrique restera, dans presque tous les cas, meilleur marché que l'électricité produite par le charbon, le pétrole ou autres sources thermiques. C'est à partir d'une puissance de 100 à 200 mégawatts qu'une centrale nucléaire produit de l'électricité à meilleur marché qu'une centrale au mazout. Il s'agit là d'installations relativement petites si l'on considère que la plupart des centrales dont la construction est prévue dans les pays avancés auront une puissance d'au moins 1 000 mégawatts. Ce qui signifie que l'énergie nucléo-électrique présente un intérêt particulier pour les quelque 40 pays en voie de développement qui désirent se doter de petites centrales, et qu'elle représentera plus de la moitié de la capacité de production des centrales électriques qu'ils construiront au cours des dix prochaines années.

Toutefois, les facteurs économiques ne sont pas les seuls qui entrent en ligne de compte. L'adoption généralisée de l'énergie d'origine nucléaire se heurte encore aux inquiétudes que suscitent ses effets sur l'environnement. De même, des problèmes d'approvisionnement pourront se poser, à mesure que s'accroîtra la demande de combustible; enfin, l'année qui vient de s'écouler a été marquée par une nouvelle et vive inquiétude: les armes nucléaires ne vont-elles pas proliférer en même temps que s'étendra l'emploi de l'énergie d'origine nucléaire? Cette inquiétude s'est encore aggravée quand un nouveau pays est venu s'ajouter à ceux qui possédaient déjà des explosifs nucléaires. Il n'en reste pas moins qu'à l'heure actuelle, l'énergie nucléo-électrique est le seul moyen de répondre à l'augmentation régulière de la demande d'énergie dans le monde. Les problèmes qui devront être résolus devant l'extension et la croissance de l'énergie d'origine nucléaire ont déterminé le choix des objectifs prioritaires que l'AIEA s'est fixés dans l'accomplissement de ses tâches.

Permettez-moi de rappeler brièvement les activités prioritaires actuellement inscrites au programme de l'Agence:

**a) Tous les pays ont intérêt à voir l'énergie d'origine nucléaire conserver, dans cette période d'expansion, le caractère de sécurité remarquable qui a toujours été le sien. C'est un devoir absolu pour la communauté internationale d'accroître encore ses efforts dans le domaine de la sécurité. C'est pourquoi nous abandonnons progressivement notre ancienne**

méthode qui consistait à étudier pour chaque centrale nucléaire en particulier les problèmes de sécurité qu'elle posait, pour nous consacrer à l'élaboration de normes de sécurité et de fiabilité globales, acceptables par tous les pays, et qu'observeront, dans les pays membres de l'Agence, les organismes normatifs, les services publics et les constructeurs de centrales, ainsi que l'Agence elle-même. La Banque mondiale envisagerait de considérer l'acceptation de ces normes comme une condition du financement des centrales nucléaires. Et nous espérons que ce programme fera plus facilement admettre au public l'emploi de l'énergie d'origine nucléaire en même temps qu'il contribuera à la sécurité des centrales, qu'il facilitera les opérations commerciales portant sur les éléments de ces centrales et qu'il permettra de formuler des principes d'action dans un domaine où ils sont particulièrement nécessaires.

b) En ce qui concerne la capacité de retraitement du combustible irradié, il semble bien que des efforts considérables soient nécessaires pour planifier en détail l'ensemble du cycle du combustible. Pour être rentables, les installations de retraitement doivent être de grandes dimensions et assurer l'approvisionnement de réacteurs d'une capacité totale d'au moins 30 000 MW; ce qui correspond à la moitié de la puissance installée aujourd'hui dans le monde.

Des motifs d'ordre économique suffisent à justifier l'organisation sur le plan international du retraitement du combustible, ce qui pourrait se faire dans des installations régionales. Etant donné que les installations de retraitement sont à l'origine de 99% des déchets nucléaires, il serait évidemment avantageux, du simple point de vue de la sécurité, de réduire au minimum le nombre de ces installations ainsi que celui des sites de stockage des déchets. Si les installations de retraitement étaient peu nombreuses et si elles étaient exploitées au niveau régional ou international, il serait plus facile d'empêcher les détournements. De telles considérations, s'ajoutant aux problèmes posés par les moyens matériels de protection contre les détournements plaident en faveur de la juxtaposition, sur des sites communs, des usines de fabrication de combustible et des installations de retraitement. Bref, la rentabilité, la sûreté, les garanties et la protection contre les détournements sont autant de raisons de procéder en commun et sur un plan international à la planification, à la construction et à l'exploitation des installations de retraitement, des sites pour le stockage des déchets et, peut-être même, des usines de fabrication du combustible.

L'AIEA prend un certain nombre de mesures en ce sens. Elle codifie les critères à adopter pour le choix des sites d'évacuation des déchets et elle s'efforce d'harmoniser les politiques nationales de gestion des déchets. En mars de cette année, l'AIEA a constitué un groupe de travail international permanent, chargé d'assurer un échange d'information aussi complet que possible sur la gestion des déchets radioactifs et d'élaborer des directives qui devront être suivies par l'AIEA elle-même dans l'établissement de son programme. L'Agence étudiera également les problèmes qui se posent, ainsi que les possibilités qui s'offrent en matière de construction en commun d'installations de retraitement. L'AIEA a également mené à terme les tâches qui lui avaient été confiées par la Convention de Londres sur la prévention de la pollution des mers et elle a élaboré une définition provisoire des déchets de haute activité qui ne doivent pas être immergés. Elle a également mis au point les procédures à observer pour l'immersion de déchets de faible activité. Ces procédures feront l'objet d'une mise à jour constante.

c) La plupart des programmes que je viens d'exposer brièvement ont de l'importance pour l'ensemble des Membres de l'Agence. En ce qui concerne plus spécialement les pays en voie de développement, il faut dire que ce dont ils ont le plus besoin ce sont des conseils raisonnables et impartiaux pour les aider à établir leurs programmes globaux. C'est pour répondre à ces besoins que l'Agence étendra ses services consultatifs d'aide à la planification de l'équipement nucléo-énergétique et à la réalisation de projets. L'Agence publie des

directives pour aider les gouvernements et les services publics intéressés à prendre les décisions nécessaires dans les premières étapes de la mise en oeuvre de leur programme nucléo-énergétique, notamment en ce qui concerne leurs besoins en personnel. D'autre part, nous élargissons, en même temps que nous la mettons à jour, l'enquête menée l'année dernière par l'Agence sur les perspectives de l'énergie d'origine nucléaire dans un certain nombre de pays en voie de développement.

d) Une exploitation rentable et sûre des centrales nucléaires ne peut être assurée qu'avec le concours d'un personnel spécialisé en matière de planification, d'ingénierie et autres disciplines techniques. L'année prochaine, outre son programme ordinaire d'assistance technique, l'Agence lancera un programme spécial de formation dans le domaine de l'énergie d'origine nucléaire qui portera essentiellement sur la planification et la construction des centrales nucléaires. Il comportera également l'attribution de bourses pour la formation en cours d'emploi et la formation dans les techniques de construction et de sécurité, ainsi que quelques stages très spécialisés. Nous espérons que ce programme de formation recevra l'appui de la Banque mondiale.

e) En 1974, pour la première fois, l'AIEA a servi d'intermédiaire pour la fourniture à deux de ses Etats Membres — le Mexique et la Yougoslavie — de combustible nucléaire destiné à des réacteurs de puissance. Tout porte à croire que ce service sera appelé à s'étendre à l'avenir.

f) En 1977, l'Agence organisera une importante Conférence internationale sur l'énergie d'origine nucléaire et le cycle du combustible ainsi que sur les problèmes qui se posent à ce sujet. Cette réunion aura pour mission de renseigner les hauts fonctionnaires, les économistes et des dirigeants des compagnies d'électricité sur les problèmes réels qu'ils auront à résoudre en cas d'extension massive de la capacité des centrales nucléaires.

J'aimerais présenter quelques observations sur ces programmes:

En dépit de quelques manifestations en sens contraire, certains signes montrent que les craintes que nourrit le public quant à la sûreté des centrales nucléaires s'apaisent progressivement et que les spécialistes de l'environnement se préoccupent désormais davantage des problèmes à long terme posés par la gestion des déchets ainsi que des risques de détournement de matières nucléaires. Récemment, des études extrêmement approfondies ont confirmé que les risques que comporte l'exploitation des centrales nucléaires sont en réalité très faibles.

Ma deuxième observation concernera les travaux effectués par l'Agence dans le domaine de l'énergie. On assiste à une prolifération des études et des projets sur l'énergie, et même des propositions visant à constituer de nouveaux organismes internationaux. Or, les difficultés auxquelles on se heurte proviennent du chevauchement des responsabilités plus que de leur absence, et la solution consiste à concentrer ces responsabilités entre les mêmes mains, de telle sorte que, par exemple, les pays en voie de développement sachent à qui s'adresser pour les questions concernant l'énergie, exactement comme ils le savent pour les questions concernant santé, par exemple. Or, l'AIEA a les moyens de remplir ce rôle.

En troisième lieu, je me félicite du transfert à Vienne du siège du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants. En soumettant à un examen constant l'ensemble des conséquences que comportent pour l'environnement les essais nucléaires aussi bien que l'énergie d'origine nucléaire, ce comité accomplit une tâche importante qui est à la hauteur de sa grande autorité scientifique. L'Agence espère pouvoir augmenter à l'avenir le soutien qu'elle lui apporte.

L'assistance technique dans le domaine de l'énergie d'origine nucléaire est particulièrement importante au moment où les pays en voie de développement se voient contraints de

diversifier leurs sources d'énergie et de réduire leur dépendance à l'égard du pétrole. La planification à long terme est devenue une obligation absolue: il peut en effet s'écouler de huit à dix ans entre le moment où est prise la décision de construire une centrale nucléaire et celui où elle commencera à produire de l'électricité. Nous prévoyons que l'Agence sera à l'avenir en mesure d'aider les Etats Membres à élaborer la totalité de leurs programmes à moyen et à long terme, dans le cadre d'une planification énergétique générale, et qu'elle pourra les aider ensuite à réaliser chacune des tranches successives de ces programmes. Cette méthode intégrée rendra plus efficace l'assistance de l'Agence.

Le problème du financement de l'assistance technique a été très attentivement étudié au cours de l'année qui vient de s'écouler et je suis heureux de pouvoir indiquer que l'objectif des contributions volontaires au Fonds général a été augmenté, pour 1975, de 50%, étant porté à 4,5 millions de dollars. L'Agence est chargée à l'heure actuelle de l'exécution de 20 grands projets du PNUD, contre neuf seulement il y a un an. Ces 20 projets représentent une valeur de 3,5 millions de dollars, ce qui montre bien toute l'importance que les gouvernements accordent à l'énergie d'origine nucléaire dans les demandes qu'ils présentent au PNUD.

A l'avenir, la fusion thermonucléaire deviendra peut-être une source inépuisable d'énergie. Ce mois-ci, l'Agence organise à Tokyo la cinquième grande conférence internationale sur la fusion thermonucléaire. Dorénavant, nous organiserons tous les deux ans une grande conférence sur ce problème pour examiner les progrès tant de la théorie que de la technologie des réacteurs thermonucléaires. En outre, nous patronnons d'autres activités et notamment la publication d'une revue bimestrielle. Ce faisant, l'Agence se tient constamment au courant des progrès réalisés dans les techniques de la fusion thermonucléaire contrôlée. A l'heure actuelle, on n'envisage pas qu'elles puissent aboutir à des résultats pratiques, c'est-à-dire à une production industrielle d'électricité, avant la première décennie du siècle prochain.

Considérons maintenant un autre élément important des activités de l'Agence: les garanties, notamment dans le cadre du TNP, et le problème connexe des utilisations pacifiques des explosions nucléaires. La Conférence des Parties au TNP se tiendra à Genève en mai de l'année prochaine et établira le bilan des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Traité depuis le 5 mars 1970, date de son entrée en vigueur.

A cet égard, je dois informer l'Assemblée générale que 36 des 80 Etats non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité n'ont pas encore mené à terme la conclusion de l'Accord de garanties avec l'Agence auquel les oblige le Traité et pour lequel, dans presque tous les cas, la date limite a déjà été dépassée. Le Secrétariat de l'Agence est prêt à aider ces pays à remplir leurs obligations, de telle sorte qu'il leur soit possible d'assister à la Conférence prévue pour le mois de mai après avoir rempli toutes les obligations juridiques auxquelles ils sont tenus. Puis-je suggérer à toute délégation désireuse de se renseigner à ce sujet de se mettre en rapport avec le Bureau de l'AIEA auprès de l'Organisation des Nations Unies?

Si l'on veut que la Conférence de Genève donne, l'année prochaine, un nouvel élan à l'exécution du TNP, il est essentiel que les principaux pays industrialisés, aussi bien ceux qui sont dotés d'armes nucléaires que ceux qui ne le sont pas, réaffirment, par leurs actes autant que par leurs propos, l'importance qu'ils attachent au Traité. A la dernière session de la Conférence générale de l'Agence, j'ai adressé un appel particulier à la Communauté européenne, lui demandant de mener à terme la procédure de ratification du TNP qui est déjà très avancée; j'ai adressé le même appel d'une part aux autres pays industrialisés signataires du Traité en leur demandant d'en faire autant et, d'autre part, aux pays qui n'ont pas encore franchi ce seuil et qui, quoique d'une grande importance du point de vue nucléaire, n'ont ni signé ni ratifié le Traité. Devant l'Assemblée générale, je voudrais renouveler cet appel et

l'adresser à tous les pays. Ils se rendraient service à eux-mêmes en même temps qu'à la communauté internationale en manifestant par leur adhésion au Traité leur détermination de n'utiliser l'énergie d'origine nucléaire qu'à des fins pacifiques et ne comportant pas d'explosions. J'ai fait également appel aux gouvernements dépositaires, bien que l'article VI du Traité ne concerne pas directement l'Agence, et leur ai demandé de poursuivre leurs efforts pour mettre en oeuvre cet article, et en particulier pour conclure un traité d'interdiction totale des essais qui serait d'une importance capitale comme moyen d'empêcher que se poursuive la prolifération des armes nucléaires.

L'exemple du Traité de Tlatelolco pourrait être utilement suivi par d'autres régions, bien que ce Traité ne puisse remplacer le TNP. En ce qui concerne les zones dénucléarisées, je suis d'accord avec la déclaration qui a été faite il y a quelques jours à la Première commission, à savoir que ces zones, pour les Etats qui en font partie, ne peuvent servir de prétexte pour ne pas adhérer au TNP.

Dans le domaine de l'application du TNP, un certain nombre d'événements positifs se sont produits cette année. Les Gouvernements des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de l'URSS ont annoncé leur intention d'informer l'Agence, immédiatement et de façon permanente, de leurs importations effectives et de leurs exportations prévues de matières nucléaires. Ces informations aideront considérablement l'Agence à appliquer ses garanties. Par la suite, environ 10 pays exportateurs ont fait savoir à l'Agence qu'ils avaient décidé d'adopter une norme minimale de conduite dans l'application du paragraphe 2 de l'article III du TNP et, en particulier, de demander l'application des garanties de l'Agence aux matières nucléaires ou autre matériel présentant une importance à cet égard et fournis à un Etat non doté d'armes nucléaires. Cette décision permettra de s'assurer plus facilement que les obligations découlant de l'application effective des garanties ne deviendront pas une question de concurrence commerciale. D'autre part, l'Agence a poursuivi ses efforts de mise au point et de rationalisation de ses propres garanties. En conséquence, l'extension rapide de ces activités (voir graphique page 58 du Rapport annuel de l'AIEA) a permis de réduire dans des proportions importantes le coût des garanties, et l'Agence n'a pas augmenté, entre 1974 et 1975, le personnel qui leur était affecté.

Les discours prononcés au cours de cette session de l'Assemblée générale nous ont aussi apporté de grands encouragements. Tous ont exprimé une vive inquiétude devant le danger d'une prolifération des armes nucléaires. La vitesse à laquelle l'énergie d'origine nucléaire se répand dans le monde et les souvenirs qu'ont évoqués pour nous des événements récents montrent qu'il n'y a pas de temps à perdre. Les politiques que suivent aujourd'hui et que suivront à l'avenir les gouvernements dépositaires et les autres principaux exportateurs contribuent et contribueront dans une large part à faire mieux admettre le TNP et à assurer une application efficace des garanties.

S'il importe de conserver son élan à la mise en oeuvre du TNP, ce n'est pas seulement pour éviter la prolifération des armes nucléaires, aussi capital que cela soit, à long terme, pour l'avenir de la paix. Le Traité n'est en effet qu'une étape, si importante soit-elle, sur le chemin du contrôle et du désarmement. On a dit que c'était un pont qu'il fallait franchir avant qu'il soit possible de recourir à des mesures plus importantes de désarmement. Les Etats non dotés d'armes nucléaires parties au Traité, en acceptant une vérification internationale, ont donné un exemple qui devrait être plus largement suivi si nous voulons nous rapprocher du but que tous les pays affirment vouloir atteindre — la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée, le désarmement nucléaire et le désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. Ce sont les termes mêmes de l'article VI du Traité que je viens de citer.

Les garanties sont liées à la question de la protection physique visant à empêcher que les matières nucléaires ne soient utilisées à des fins nuisibles par des individus. L'AIEA aide les

Etats Membres à instaurer les systèmes nationaux de comptabilité et de contrôle qui leur seront nécessaires pour l'application des garanties et aussi des mesures de protection physique. Nous avons publié un manuel sur la protection physique des matières nucléaires et nous étudions les possibilités de conclure un accord international sur des normes minimales de protection physique.

En ce qui concerne les explosions nucléaires pacifiques, il faut rappeler que le Conseil des gouverneurs et la Conférence générale de l'Agence ont considéré en 1969 que l'accomplissement des différentes fonctions décrites à l'article V du TNP était de la compétence technique de l'Agence et dans le champ de ses attributions statutaires. En 1971, l'Assemblée générale a pris la même position en "notant que l'Agence internationale de l'énergie atomique, aux termes de son statut, est un organe apte à exercer les fonctions d'un service international des explosions nucléaires à des fins pacifiques, compte tenu des dispositions pertinentes du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires".\* Il a été également décidé que l'Agence devait traiter ce problème de façon progressive, c'est-à-dire en tenant compte de l'évolution de ces techniques et en consacrant ses premiers efforts à l'échange et à la diffusion des informations. Ce qui a été fait par les réunions annuelles de groupes de travail techniques et par la diffusion de l'information par l'intermédiaire du Système international de documentation nucléaire (INIS).

En 1972, le Conseil a approuvé des directives sur la surveillance internationale, par l'Agence, des explosions nucléaires à des fins pacifiques, aux termes des dispositions du TNP ou de dispositions analogues d'autres accords internationaux. En septembre 1974 également, le Conseil a approuvé les procédures que l'Agence devra appliquer pour répondre aux demandes de services relatives aux explosions nucléaires pacifiques. Le Secrétariat comporte désormais le personnel compétent qui le met en mesure de poursuivre ses activités dans ce domaine et de se tenir au courant de l'évolution des techniques.

Le prochain groupe de travail organisé par l'Agence se réunira en janvier 1975: il examinera l'état actuel de la technique. On pense qu'il faudra également étudier avec attention certains aspects juridiques de la question et notamment les problèmes que posent les explosions du point de vue de la santé et de la sécurité publique, de même que les aspects économiques de cette technique. Le Conseil reprendra l'examen de ces questions à sa session de février 1975.

Il faut toutefois faire remarquer que les Etats n'ont manifesté à cet égard que très peu d'intérêt et qu'aucun projet ne s'est concrétisé. Les décisions prises récemment par le Conseil ainsi que la procédure fixée pour définir les conditions appropriées d'une surveillance internationale ont été communiquées à l'Assemblée générale ainsi qu'aux Etats Membres de l'Agence.

Ce serait sans aucun doute un événement de grande importance si les Etats qui se trouvent en possession d'explosifs nucléaires acceptaient de leur plein gré une surveillance internationale lorsqu'ils procèdent à des explosions à des fins pacifiques et s'ils contribuaient à l'élaboration de propositions visant à définir le régime international sous lequel seront placées ces explosions le jour où l'on sera parvenu à l'interdiction générale des essais d'armes nucléaires. L'urgence d'un tel accord apparaît d'autant plus évidente; qu'au cours de l'année qui vient de s'écouler on a pu voir six pays procéder à des essais nucléaires.

D'autre part, je voudrais évoquer le problème que pose la révision des accords entre l'ONU et les institutions des Nations Unies. En ce qui concerne l'AIEA, le cadre juridique

---

\* Résolution A/RES/2829 (XXVII) de l'Assemblée générale.